

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8751
19 août 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 5 AOUT 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA POLOGNE

Le représentant permanent par intérim de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note No PO 230 SORH (1-2) du 7 juin 1968 qui a été adressée au Ministre des affaires étrangères de la Pologne concernant la résolution 253 (1968) adoptée par le Conseil de sécurité le 29 mai 1968 sur la question de la Rhodésie du Sud, a l'honneur de déclarer ce qui suit :

Comme le représentant permanent de la Pologne l'a fait savoir au Secrétaire général par ses lettres du 14 janvier 1966 et du 1er février 1967, le Gouvernement polonais a absolument interdit tous échanges commerciaux entre la Pologne et la Rhodésie du Sud. Cette interdiction reste en vigueur et, par conséquent, la Pologne, qui n'a jamais reconnu le régime illégal de Smith en Rhodésie du Sud, n'entretient aucune relation politique ou économique avec la Rhodésie du Sud et n'effectue, directement ou indirectement, aucun échange commercial avec elle.

En ce qui concerne les passeports délivrés par la Rhodésie du Sud, aucune nouvelle mesure n'est nécessaire en Pologne étant donné que depuis trois ans les autorités polonaises refusent de reconnaître lesdits passeports.

On constatera donc que le Gouvernement polonais a déjà pris toutes mesures pour mettre pleinement en application les dispositions de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 29 mai 1968 et il se conformera entièrement à cette résolution comme le veut l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Le représentant permanent par intérim de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent par intérim de la Pologne saisit cette occasion, etc.

